



La Gestionnaire
Mme TAPIE Véronique

Collège Pierre de
Bellyme
Rue Edouard de Pontet
BP 114
33250 PAUILLAC

Téléphone :
05 56 73 26 00

ce.0330103h@ac-bordeaux.fr

Pauillac, le 7 septembre 2022

Aux Parents d'élèves du collège

Objet : Campagne de bourses 2022/2023

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses des collèges est ouverte jusqu'au 20 octobre 2022.

Joint à ce document, vous disposez du barème applicable à l'année scolaire 2022/2023. Vous pouvez ainsi vérifier si vous avez droit à la bourse.

Le Ministère doit revaloriser de 4% les montants affichés. Nous vous transmettrons les nouveaux montants dès leur publication.

Vous pouvez déposer votre demande de bourses en ligne en vous connectant sur EduConnect : en page d'accueil, sélectionner « Bourses des collèges » afin de renseigner le formulaire à l'aide de votre avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec Mme Martins au collège si vous rencontrez des difficultés pour compléter en ligne (les lundis et mardis).

Un formulaire papier sera mis à disposition si besoin au Collège.

Quelle que soit votre situation (bénéficiaire ou non), merci de compléter et nous retourner l'accusé réception en bas de ce document.

La gestionnaire.



(à remettre au secrétariat d'intendance avant le 07 octobre 2022)

Je soussigné(e).....

Représentant légal et financier de l'élève Classe

Déclare avoir été informé(e) de la campagne de bourse du Collège 2022/2023.

- Je sollicite une demande de bourse des collèges et vais effectuer ma demande en ligne avant le 20 octobre 2022
- Je sollicite une demande de bourse des collèges et vais effectuer ma demande papier avant le 20 octobre 2022
- Je ne demande pas de bourses car je dépasse le plafond.

Signature :